COMMENT FAIRE REMONTER LES FONDS COLLECTES

AU PROFIT DE SIDACTION

Votre mobilisation pour Sidaction a pour objectif principal la collecte de fonds pour la lutte contre le sida. Celle-ci peut se faire de 2 façons.

UN DON

Les participants à votre manifestation font un DON (sans aucune contrepartie) sur le lieu de votre manifestation. Ce DON donne droit à un reçu fiscal établit par Sidaction qui le leur fera parvenir directement. Si la personne fait un don en espèce, vous devez noter ses coordonnées pour nous les transmettre.

UNE RECETTE

Les participants achètent un ruban rouge, un produit, assistent à un spectacle, participent à un repas… Cette contribution, dit RECETTE, ne donne pas droit à un reçu fiscal.

Tous les chèques doivent être libellés au nom de SIDACTION.

DANS LA SEMAINE QUI SUIT VOTRE MANIFESTATION, vous devez déposer les espèces et **uniquement les espèces** sur le compte postal de Sidaction (0544040B035 intitulé du compte Ensemble contre le sida – Sidaction) en utilisant le formulaire « Mandat compte ». Si vous avez des dons et des recettes, vous devez faire 2 versements distincts. Les justificatifs originaux de dépôts d'espèce à la Banque Postale seront à envoyer à Sidaction – Service des opérations régionales au plus tard le 24 décembre 2013 avec l'ensemble des chèques.

EN AUCUN CAS, les chèques ne doivent être déposés à la Banque postale et retournés à Sidaction à l'attention de Françoise Godard.

COMMENT REMPLIR UN MANDAT ?

MERCI